

Jacques Lasfargues a fait entrer cette pratique dans les mœurs des grands aménageurs et, pour faire bien ressentir son caractère vertueux, il s'est inspiré du concept de « médecine préventive » pour forger celui d'« archéologie préventive ».

Il existait donc déjà une loi protégeant le patrimoine archéologique ?

Une longue évolution juridique a précédé le cadre qui s'applique aujourd'hui. Dès 1913, les rédacteurs du projet de loi sur les monuments historiques se sont heurtés à la volonté des amateurs, souvent des notables, qui étaient alors les seuls à s'occuper d'archéologie sur le territoire national. Ils disaient que légiférer était une atteinte insupportable à la liberté de la recherche et qu'ils ne voulaient pas de loi... Les législateurs ont donc renoncé au volet archéologique prévu dans la loi sur les monuments historiques.

Ensuite, le cadre n'évolue plus, jusqu'au Front populaire. Préoccupé par la question, le législateur prépare alors une loi en s'alignant sur la loi italienne de la protection du patrimoine archéologique. Le 27 septembre 1941, cette loi est publiée au *Journal officiel*, mais sous une forme amendée, qui sera ensuite validée en 1945. Cette loi, celle dont s'est habilement servi Jacques Lasfargues, n'est qu'une loi de police qui se limite à dire qu'il faut une autorisation du préfet avant toute fouille. Elle ne protège rien ! Reprenant le projet du Front populaire, l'historien de la Rome antique Jérôme Carcopino, devenu le « secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse » du gouvernement Darlan [1941-1942, ndlr], aussi connu pour sa loi excluant les Juifs de l'enseignement, a modifié le texte initial à la demande du maréchal Pétain. Tombant sur l'article, où il était prévu de faire du sol archéologique un bien public, comme le sous-sol minier, ce dernier commenta d'un « À revoir dans un sens plus libéral ». Résultat : l'idée que, selon la loi, les « trésors » découverts sont partagés pour moitié entre le découvreur et le propriétaire du terrain a intégré la mentalité des gens, par exemple celle des nombreux détectoristes qui chaque jour extraient du sol des milliers de monnaies et autres vestiges anciens. C'est un désastre permanent pour la recherche archéologique – même si une loi de 2016 institue désormais la propriété publique des vestiges archéologiques.

Comment la loi a-t-elle évolué après-guerre ?

Jusque dans les années 1960, il ne se passe rien, c'est-à-dire que l'on détruit partout dans la joie et la bonne humeur : il faut reconstruire la France. Ce n'est qu'à partir du ministère des Affaires culturelles d'André Malraux [3 février-24 juillet 1959, ndlr] que l'on met en place les



SOUS LE FUTUR PARKING SOUTERRAIN,
UN CIMETIÈRE MÉDIÉVAL (ORLÉANS, 1977 À 1979)

Dans les années 1970, la ville d'Orléans multiplie les aménagements de son centre-ville. Le creusement de l'emplacement du Campo Santo, un grand cimetière médiéval, pour construire un parking souterrain, a confronté les Orléanais scandalisés aux passages de déblais mêlés de crânes et autres fémurs.

directions des Antiquités et un début de quadrillage archéologique, tout en devenant plus sourcilieux sur les fouilleurs. Dans certaines revues locales d'archéologie, on lit alors des points de vue indignés d'amateurs qui disent qu'on les considère comme des « cochons truffiers », puisqu'on leur prend ce qu'ils trouvent. Les choses évoluent cependant. Gérard Bailloud, le directeur des Antiquités de l'époque, qui fut dans la génération d'avant la mienne le principal spécialiste du Néolithique, s'élève de la façon dont un certain Brisson d'Épernay fouillait les hypogées [des tombes collectives, ndlr] des III^e et IV^e millénaires avant notre ère. Avec le préhistorien André Leroi-Gourhan, il réalise en 1959 une vraie fouille de l'hypogée II des Mournouards, à Mesnil-sur-Oger, dans la Marne. Cette fouille est restée exemplaire, car Gérard Bailloud, André Leroi-Gourhan et leurs collègues font apparaître tous les problèmes qui se posent lors d'une fouille funéraire et expliquent comment ils tentent de les résoudre.

La pression pour une véritable protection légale du patrimoine archéologique national est-elle venue des seuls cercles académiques ?

Non, car dans ces cercles, à l'époque, on estimait que seule l'étude des grandes civilisations de l'Antiquité était digne d'un archéologue. Peu prestigieuse, l'archéologie nationale



Jusque dans les années 1970, un archéologue ne réussissait sa carrière qu'en menant des fouilles programmées sur les bords du Nil ou de l'Euphrate

pouvait être laissée à des amateurs... et son musée rester à Saint-Germain-en-Laye, où Napoléon III l'a installé bien avant le RER A. Jusqu'à dans les années 1970, un archéologue ne réussissait sa carrière qu'en menant des fouilles programmées sur les bords du Nil, du Tibre ou de l'Euphrate. Ce désintérêt pour le patrimoine archéologique national explique, par exemple, que pour construire le Paris haussmannien, on a détruit sans états d'âme 70% du Paris antique et médiéval ou qu'en 1948 encore, on signale à peine dans des actualités Pathé, que lors de travaux près des Halles «on a trouvé des squelettes», c'est-à-dire des vestiges du cimetière des Innocents fermé en 1780 après avoir été utilisé depuis les Mérovingiens. En fait, c'est la montée d'une indignation sociale devant la destruction du patrimoine archéologique qui explique l'émergence de l'archéologie préventive.

Vous rappelez-vous de cas emblématiques qui ont particulièrement indigné ?

Une des premières prises de conscience générale fut la fouille du quartier de la Bourse à Marseille, à la fin des années 1960. Elle marque l'arrivée dans nos connaissances de l'existence du vieux port grec, qui s'était peu à peu comblé, de sorte que ce que l'on voit tout d'un coup, c'est la fondation de la cité

phocéenne aux alentours de 600 avant notre ère, c'est-à-dire l'origine de la plus vieille ville de France : Marseille ! Sur plusieurs hectares, on veut aménager ce qui est devenu la bourse de commerce, la Fnac, etc. Pour la première fois, devant les immenses découvertes faites, les archéologues obtiennent un ralentissement des travaux... mais dans la résistance. Gaston Defferre, le maire, y est très hostile. Dans son journal, qui n'était pas encore *La Provence*, mais *Le Provençal*, il lance un appel démagogique : «Marseillais, préférez-vous 5000 places de parking ou payer très cher des fouilles ? » Néanmoins, les fouilles se déroulent, mais pour les accélérer, on va jusqu'à faire venir des légionnaires avec leurs pioches... Les découvertes faites ont rempli un spectaculaire musée entier à Marseille.

Ensuite, on peut évoquer des cas de travaux destructeurs de riches sols archéologiques qui n'auraient pas fait scandale avant, mais qui en déclenchent désormais. Vers la fin des années 1970, vous avez Bourbonne-les-Bains, dans l'est de la France. Une station thermale cherche à s'agrandir et détruit une partie de l'établissement thermal romain. On trouve des statues en bois sur les déblais. En 1978, la revue *Archeologia* mène une campagne... Elle montre notamment la tête du préfet qui a autorisé les travaux et une tête gallo-romaine en bois, commentant : «Une de ces têtes a voulu détruire l'autre.» Au début des années 1980, même chose à Orléans : le contenu du Campo Santo, un cimetière médiéval, part dans des bennes dont les Orléanais voient chuter fémurs et crânes.

À la fin des années 1980, à Toulouse, dans le périmètre de l'hôpital militaire Larrey, on veut construire des logements de prestige et l'on détruit pour cela ce qui restait du palais des rois Wisigoths. Ces Germaniques installés en Aquitaine par les Romains au ^ve siècle eurent pour capitale Toulouse. Ils ont joué un rôle majeur dans la formation de la France et dans celle de l'Espagne. Les vestiges d'un énorme palais que l'on a détruit à Toulouse pour construire des logements étaient donc fortement identitaires... On les a fouillés, certes, mais très vite, bien trop vite.

Ce contexte pousse-t-il à un contrôle plus fort ?

Oui, mais uniquement pour des fouilles programmées. Hors les prouesses de quelques-uns, tout le reste est détruit. Tout le premier réseau autoroutier construit au cours des années 1960-1970 est construit sans aucune fouille préventive. Or on sait aujourd'hui que l'on trouve en général un site majeur par kilomètre d'autoroute : si vous allez de Lille à Nice en voiture – 1200 kilomètres –, cela fait donc 1200 sites archéologiques importants. Vous imaginez ce qui a été détruit sans aucune